

16-JUN-2010
2008-2710

Fosetyl-Al Technique
Solide

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

ATTENTION POISON
ATTENTION IRRITANT OCULAIRE

No D'HOMOLOGATION 29563 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES
PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Fosétyl-Aluminium.....96%

CONTENU NET: 200 Kg

Tessengerlo Kerley Inc.
2255 N. 44th Street, Suite 300
Phoenix, AZ 85008 USA
1-800-525-2803

MODE D'EMPLOI : Ne peut être utilisé que dans la fabrication d'un pesticide qui est homologué en vertu la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas de contact avec la peau et en cas d'ingestion. Irrite les yeux. Porter des gants protecteurs et un écran facial pour manipuler le produit. Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Bien se laver les mains et la peau exposée après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, ruisseaux ou étangs par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si

la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Conserver dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais ou d'autres pesticides.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT: Éloigner les passants. Ne pas fumer, boire ou manger pendant le nettoyage. Porter de l'équipement protecteur (respirateur, combinaison, bottes de caoutchouc et gants protecteurs), balayer le produit, le ramasser à la pelle et le déposer dans un baril. Recouvrir le reste du produit renversé d'un composé absorbant, balayer et déposer dans un baril. Déposer les emballages brisés dans le baril et sceller afin de déposer dans une décharge approuvée. Laver le lieu du déversement avec de l'eau et déposer dans un baril à l'aide d'une vadrouille aux fins d'élimination dans une décharge approuvée. Enlever et laver les vêtements et l'équipement protecteurs. Prendre une douche et se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir passé la vadrouille. Pour plus de détails sur le nettoyage d'un déversement, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou avec le fabricant.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer l'ingrédient actif et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale charge de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))